

AVIS

Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

L'administration de l'Ecole invite les étudiants réinscrits à l'ENCG d'Oujda au titre de l'année universitaire 2023-2024 à remplir le formulaire relatif à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) disponible sur le lien ci-dessous:

<http://entissab.ump.ma/preinscription/couverture/login.php>

Pour permettre aux étudiants inscrits au programme d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), de suivre l'état d'avancement de leurs demandes d'immatriculation, le lien suivant est à leur disposition :

<https://eservices.cnops.org.ma/amoe/immatriculation.php>

Pour plus d'information, consulter les brochures de l'AMO disponible sur le site de l'Université Mohammed Premier (UMP) sur le lien suivant :

<http://www.ump.ma/fr/assurance-maladie-obligatoire>



L'ADMINISTRATION